

01 | ADOPTER

En toute circonstance une attitude professionnelle, d'écoute et de discernement à chaque étape du parcours du patient

02 | DONNER

Au patient et à ses proches une information accessible, individuelle et loyale

03 | GARANTIR

Au patient d'être co auteur de son projet en prenant en compte sa liberté de choix et de décision

04 | METTRE

Tout en œuvre pour respecter l'intégrité physique et psychique, la dignité et l'intimité du patient

05 | S'IMPOSER

Le respect de la confidentialité des informations relatives au patient

06 | AGIR

Contre la douleur aiguë ou chronique physique et/ou morale

07 | ACCOMPAGNER

Le patient et ses proches dans la fin de vie

08 | RECHERCHER

Constamment l'amélioration des prestations d'accueil, d'hôtellerie, d'hygiène, de transports etc...

09 | GARANTIR

Une prise en charge médicale et soignante conforme aux bonnes pratiques et recommandations

10 | EVALUER

Et prendre en compte la satisfaction des patients et de leur entourage dans la dynamique d'amélioration continue des services proposés